AB/CKS

## **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2022-<u>1099</u>/PRES-TRANS/PM/ MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'un emploi de maître-assistant à l'École Polytechnique de Ouagadougou (à titre de régularisation)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, U'500 CF nº 00% 4

CHEF DE L'ETAT,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, du 19/12/2021

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n° 2022-0942/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0398/PRES/PM/MESRSI du 17 mai 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2017-1162/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 30 novembre 2017 portant création de l'École Polytechnique de Ouagadougou;
- Vu le décret n°2018-0207/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 26 mars 2018 portant approbation des statuts de l'École Polytechnique de Ouagadougou;
- Vu la copie de l'attestation d'inscription de l'enseignant-chercheur de l'École Polytechnique de Ouagadougou sur la liste d'aptitude aux fonctions de Maître Assistant à la 39<sup>e</sup> session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil

- Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à Cotonou, au Benin du 10 au 20 juillet 2017 ;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 31 août 2022;

## **DÉCRÈTE**

<u>Article 1</u>: Il est créé à l'École Polytechnique de Ouagadougou, au titre de l'année 2021 un emploi de maître-assistant en Mathématiques : Mathématiques Appliquées.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Article 2: Protection Sociale, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

> Ouagadougou, le 20 decembre 2022

> > Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

**Bassolma BAZIE** 

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche

et de l'Innovation

**Adjima THIOMBIANO**